

Commune de GRAS

2, Place de la Mairie 07700 GRAS

Compte Rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Vincent sur la commune de Gras, sous la présidence de Monsieur CROIZIER Jean Paul, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 19 Janvier 2021.

Étaient présents :

CHAUTARD Olivier, CHENIVESSE Nadine, CORNILLE Laurent, CROIZIER Jean Paul, FERRY Nicole, GRELLET Joël, JEUILLY Stéphanie, MALIGE Dominique, PARRE Marianne, PLAT Jean-Pierre, PUAUX Adeline, REYNAUD Georges, SUBLIME Christiane, VALETTE Catherine

Absents : MICHEL Frédéric a donné procuration à CHAUTARD Olivier

Mme PARRE Marianne a été désignée secrétaire de séance.

- **Délibération n° 2021-01**
Budget Principal – Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Monsieur le Maire les montants budgétisés en 2020 :

Dépenses d'Investissement	Montants Budgétisés en 2020
D 21 – 21311 Hôtel de Ville	10 000,00€
D 21 – 21318 Autres bâtiments publics	15 000,00€
D 21 – 2151 Réseaux de voirie	94 200,00€
D 21 – 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	2 000,00€
D 21 – 2182 Matériel de transport	22 370,51€
D 21 – 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00€
D 21 – 2188 Autres immobilisations corporelles	5 000,00€
Total Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	149 570,51€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des montants budgétisés en 2020, soit les montants suivants :

Dépenses d'Investissement	Montants Budgétisés en 2020	Montants autorisés en 2021
D 21 – 21311 Hôtel de Ville	10 000,00€	2 500,00€

D 21 – 21318 Autres bâtiments publics	15 000,00€	3 750,00€
D 21 – 2151 Réseaux de voirie	94 200,00€	23 550,00€
D 21 – 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	2 000,00€	500,00€
D 21 – 2182 Matériel de transport	22 370,51€	5 590,00€
D 21 – 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00€	250,00€
D 21 – 2188 Autres immobilisations corporelles	5 000,00€	1 250,00€
Total Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	149 570,51€	37 390,00€

- **Délibération n° 2021-02**
Intégration de la parcelle F1546 dans l'actif de la Commune

Vu

- La délibération n°2019-32 du 19 Novembre 2019
- Le guide des opérations d'inventaire

Monsieur le Maire, rappelle que par délibération n°2019-32 du 19 Novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la cession d'une partie de la parcelle F 1501, soit 313 m² sur les 26 554 m² qu'elle contient au profit de Monsieur MUZEL Jean-Marc au prix de 30 € le m², soit un prix total de 9 390€.

Considérant que la parcelle concernée n'est pas présente dans l'inventaire de la collectivité, il convient de procéder à une régularisation comptable en vue d'enregistrer cette parcelle à l'actif du budget principal de Commune.

Ce bien doit être réintégré pour le montant de la cession. La comptabilisation est donc la suivante (par opération d'ordre non budgétaire) :

Compte 1021 (C) : + 9 390€

Compte 2111 (D) : + 9 390€

Le numéro d'inventaire sera : « Parcelle F1546 (Partie de F1501) »

Le bien est non amortissable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ces écritures comptables de comptabilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Comptable public à passer les écritures d'ordre non budgétaires liées à cette comptabilisation.
- **Délibération n° 2021-03**
Travaux Appartement Ancienne Ecole de St Vincent (1^{er} étage)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'effectuer quelques travaux de rénovation dans l'appartement se situant : 3, Place de l'Eglise – Saint Vincent. (Ancienne Ecole 1^{er} étage).

Il est proposé d'installer une climatisation réversible et de remplacer les menuiseries (fenêtres et porte d'entrée).

L'entreprise de menuiserie MASCLAUX a établi un devis d'un montant de 3 024,00 € pour le remplacement des menuiseries et l'entreprise EURL PESENTI un devis d'un montant de 8 747,16 € pour l'installation d'une climatisation réversible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis de l'entreprise MASCLAUX pour un montant de 3 024,00€ et de l'entreprise PESENTI pour un montant de 8 747,16€.

- **Délibération n° 2021-04**
Aménagement des espaces publics (Village)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a pour projet de poursuivre les travaux d'aménagement des espaces publics au cœur du village de Gras.

Ces travaux comprennent la rénovation des revêtements, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales ainsi que la végétalisation du village. L'articulation fine de ces trois éléments permet d'assurer la cohérence entre le fonctionnement, l'usage et l'esthétique pour garantir la pérennité des aménagements et améliorer la qualité du cadre de vie des habitants.

Le coût total estimatif de ce projet s'élève à 377 250,00 € H.T (452 700,00€ TTC).

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Origine du financement	Montant H.T	Taux
DETR	113 175,00 €	30 %
Département	80 000,00 €	21 %
Région	80 000,00 €	21 %
Total des subventions publiques	273 175,00 €	
Fonds Propres	104 075,00 €	28 %
TOTAL GENERAL	377 250,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **Sollicite** le concours financier de la DETR pour le montant de la subvention détaillées ci-dessus ;
- **Sollicite** le concours financier du Département et de la Région pour les montants des subventions détaillées ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Divers :

- **CC DRAGA** : La présidente de la CC DRAGA, Mme Françoise GONNET-TABARDEL, accompagné du D.G.S, M. Gilles BOICHOIN sont venus faire une présentation des missions de la Communauté de Communes en début de Conseil Municipal.
- **Communication / Journal Communal** : Les élus sont invités à écrire des articles pour le nouveau Journal Communal. Ces articles sont à envoyer par mail au secrétariat de mairie avant le 15 février 2021.
- **SIVOM Gras-Larnas** : Mme VALETTE, présidente du SIVOM, fait un point sur les participations communales de 2021, le protocole sanitaire et les travaux réalisés et à venir.
- **Vœux à la population** : Répartition des enveloppes aux élus pour distribution auprès des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 23h55